

## COMMUNIQUE DE PRESSE

Paris, le 15 décembre 2025

# Les Caf versent la prime de Noël à 2,2 millions de familles à compter du 16 décembre

A l'approche des fêtes de fin d'année, les Caisses d'allocations familiales verseront la prime de Noël aux ménages à revenus modestes à partir du mardi 16 décembre. Cette aide de l'Etat, conçue pour donner un coup de pouce aux plus fragiles, concerne les bénéficiaires du RSA, de l'allocation de solidarité spécifique et de l'allocation équivalent retraite. Pour tout savoir sur son montant et ses conditions d'accès, consultez la seule source fiable : caf.fr.

### Une aide versée automatiquement par les Caf

Les bénéficiaires du RSA n'ont pas besoin de contacter leur Caf : l'aide est versée sur leur compte à partir du 16 décembre prochain s'ils perçoivent le RSA en novembre ou décembre. Ceux qui le perçoivent pour la première fois en décembre la toucheront courant janvier.

### Un montant différent selon le nombre d'enfants

Le montant varie en fonction de sa situation familiale. Versée en une fois, la prime s'élève à 152,45€ pour une personne seule sans enfant, à 228,68€ pour un couple sans enfant, 320,15€ pour un couple avec deux enfants et 274,41€ pour un parent isolé avec deux enfants. À noter : la prime de Noël n'est pas imposable.

	Personne seule	Couple
Sans enfant	152,45 €	228,68 €
1 enfant	228,68 €	274,41 €
2 enfants	274,41 €	320,15 €
3 enfants	335,39 €	381,13 €
4 enfants	396,37 €	442,11 €
Par enfants en plus	60,98 €	60,98 €

Tableau des montants en métropole et DOM (Hors Mayotte)

**L'info en + :** Vérifier ses coordonnées bancaires et que sa situation familiale est bien à jour dans son espace Mon Compte sur caf.fr

Pour en savoir plus : [Prime de Noël 2025 : tout savoir sur caf.fr](#)

### Contacts Presse

Virginie RAULT - 07 78 95 49 90  
Julien PRADINES - 06 15 95 78 79

[presse@cnafractus](mailto:presse@cnafractus)

Suivez notre actualité sur [@cnafractus](#)

### La Cnaf et les 101 Caf, à chaque étape de la vie

Les 101 Caf accompagnent les enfants, les jeunes et les familles et contribuent à la cohésion sociale par le versement des prestations de solidarité et des aides au logement. Chaque mois, elles conseillent et soutiennent ainsi 13,5 millions d'allocataires représentant 32 millions de bénéficiaires, soit près d'1 habitant sur 2. Aux côtés des élus et acteurs de terrain, elles contribuent également à développer des équipements pour toutes les familles et à réduire les inégalités territoriales.